



# LES RENCONTRES

## Animal et Société

**Rapport de la consultation publique**  
- du lundi 2 juin au dimanche 15 juin 2008 -

# SOMMAIRE

<b>Introduction générale</b>	<b>3</b>
1. Objectifs	3
2. Modalités	3
<b>Synthèse des débats régionaux</b>	<b>4</b>
<b>1. Eléments quantitatifs</b>	<b>4</b>
<b>2. Enseignements généraux</b>	<b>5</b>
<b>3. Enseignements par groupe</b>	<b>5</b>
3-1 : Groupe n°1, les statuts de l'animal	6
3.2 : Groupe n°2, l'animal dans la ville	8
3-3 : Groupe n°3, Animal, économie et territoires	9
3-4 : Atelier intergroupes « corrida et jeux taurins »	9
<b>4. Eléments complémentaires</b>	<b>9</b>
<b>Synthèse des commentaires du site internet <a href="http://www.animal-societe.com">www.animal-societe.com</a></b>	<b>11</b>
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
1. Le site	11
2. Les votes	12
3. Les commentaires	13
<b>• Groupe 1 : les statuts de l'animal</b>	<b>14</b>
1. Nombre des votes liés aux propositions du groupe 1	14
2. Participation et nature des contributions	14
3. Synthèse des commentaires	15
<b>• Groupe 2 : l'animal dans la ville</b>	<b>17</b>
1. Nombre des votes liés aux propositions du groupe 2	17
2. Participation et nature des contributions	17
3. Synthèse des commentaires	18
<b>• Groupe 3 : animal, économie et territoires</b>	<b>22</b>
1. Nombre des votes liés aux propositions du groupe 3	22
2. Participation et nature des contributions	22
3. Synthèse des commentaires	23
<b>• Atelier intergroupes « Corrida et jeux taurins »</b>	<b>29</b>
1. Nombre des votes liés aux propositions de l'atelier	29
2. Participation et nature des contributions	29
3. Synthèse des commentaires	30
<b>Conclusion</b>	<b>31</b>

# Rapport de la consultation publique

## Introduction générale

Les groupes de travail des Rencontres « animal et société » se sont réunis à plusieurs reprises. Ces travaux ont abouti à la rédaction de quatre rapports et à la formulation de 56 propositions. Entre le 2 et le 15 juin, ces propositions ont été soumises à la consultation publique.

### 1. Objectifs

Plusieurs objectifs ont été assignés à la consultation publique :

- Faire connaître l'ensemble des rapports et des propositions des groupes de travail des rencontres « Animal et Société » ;
- Permettre au public de formuler des avis et des commentaires sur les propositions ;
- Permettre d'identifier des priorités entre les différentes propositions.

### 2. Modalités

Cette consultation publique a pris deux formes :

- L'organisation de réunions d'information régionales ;
- La mise en ligne des propositions sur le site [www.animal-societe.com](http://www.animal-societe.com).

Les réunions régionales ont été organisées par les préfets de région, avec l'appui des Directions Départementales des Services Vétérinaires, à la demande de Michel BARNIER. Ces réunions ont rassemblé, dans chaque région, les membres des comités départementaux de la santé et de la protection animale.

La consultation sur internet a permis aux internautes de déposer leurs commentaires pour chacune des propositions d'action et les classer par ordre de priorité.

# Synthèse des débats régionaux

Les groupes de travail des Rencontres « animal et société » ont rendu leurs rapports à l'issue de plusieurs réunions de travail. Ils ont formulé 56 propositions consensuelles, qui ont été soumises à la consultation publique.

Cette consultation publique a pris deux formes :

- l'organisation de réunions d'information régionales ;
- la mise en ligne des propositions sur le site [www.animal-societe.com](http://www.animal-societe.com).

Les réunions régionales ont été organisées par les préfets de région à la demande de Michel BARNIER. Ces réunions ont permis de rassembler, dans chaque région, les membres des comités départementaux de la santé et de la protection animale.

Ces réunions d'une demi-journée avaient deux objectifs :

- prendre connaissance des propositions formulées par les groupes de travail nationaux ;
- commenter ces propositions et permettre leur classement par ordre de priorité.

## 1. Eléments quantitatifs

Au total, vingt-et-une réunions ont été organisées entre le 2 et 13 juin. Elles ont rassemblé près de 1 000 participants.

Les élus locaux et les parlementaires ont très rarement participé à ces réunions. Les premiers étaient néanmoins représentés par des employés des collectivités territoriales.

Par ailleurs, les organisations professionnelles agricoles se sont très fortement mobilisées pour ces réunions. Ainsi, dans chacune des régions, elles ont activement participé aux débats. En revanche, la mobilisation des associations de protection animale conviées a été moins forte : dans près de la moitié des régions, elles étaient peu présentes.

## 2. Enseignements généraux

Les participants ont marqué leur intérêt pour ces réunions, qui leur ont permis de prendre connaissance des débats nationaux et de les mettre en perspective en fonction des spécificités régionales. Ils ont toutefois regretté les délais extrêmement resserrés qui ne leur ont pas permis d'accorder autant de temps qu'ils l'auraient souhaité à ces discussions. De même, ils ont souligné la difficulté de s'exprimer sur des propositions parfois complexes, sans connaître parfaitement leur contexte et leur justification.

Ils ont également souligné la nécessité d'activer ou de réactiver la formation « protection animale » des comités départementaux de la santé et de la protection animale, afin de prolonger ces réunions d'information et de favoriser l'émergence d'une concertation plus pérenne sur la protection animale au niveau local.

Les réunions se sont déroulées dans une ambiance sereine et courtoise.

De façon générale, les participants, et en particulier les représentants des secteurs professionnels, ont rappelé l'existence d'une réglementation communautaire détaillée pour les animaux de rente. Ils ont indiqué qu'il convenait en premier lieu de bien appliquer cette réglementation, d'en évaluer l'impact, avant d'envisager toute évolution réglementaire. L'élevage des animaux de rente étant une activité économique très concurrentielle, la rédaction de nouvelles réglementations pourrait être une source potentielle de distorsions de concurrence au sein de l'Union européenne ou avec les pays tiers.

### **3. Enseignements par groupe**

#### **3-1 : Groupe n°1, les statuts de l'animal**

*Quatre propositions ont fait l'objet d'un soutien très large*

#### **Le développement de l'éducation, de la formation et de l'information**

Le « grand public » doit être la première cible d'un effort d'information, qui doit s'assigner comme objectif d'une part la connaissance des fondamentaux de la vie animale, de sa protection, et de la biodiversité, d'autre part une meilleure connaissance des animaux avec lesquels la population est encore en contact, c'est-à-dire les animaux domestiques, ceux issus de l'élevage pour la consommation, et les espèces protégées sur le territoire national.

La formation doit concerner l'ensemble des acteurs en contact avec les animaux (éleveurs, transporteurs, abatteurs, distributeurs, services de contrôle...).

Enfin, un effort particulier d'information est souhaité pour les propriétaires d'animaux. L'objectif de cette information serait de rappeler aux propriétaires l'ensemble des devoirs qu'implique l'acquisition d'un animal (nourriture, soins, attention...)

#### **La clarification des procédures de saisie des animaux**

L'objectif soutenu par les participants est de préciser les modalités de saisie des animaux et leurs conditions d'hébergement, et de raccourcir le délai de garde des animaux, éventuellement par un transfert plus rapide de la propriété des animaux afin de faciliter leur adoption.

#### **La création de fourrières**

L'absence de fourrières dans certaines communes a été soulignée. Or, le code rural dispose que les communes ont l'obligation de disposer d'un service de fourrière sur leur territoire ou sur le territoire d'une autre commune, pour accueillir les chats et les chiens errants recueillis sur la voie publique.

L'augmentation du nombre de fourrières a été plébiscitée, afin de respecter l'obligation figurant dans le code rural.

#### **L'augmentation des capacités d'accueil des animaux de la faune sauvage**

Enfin, le cas des animaux de la faune sauvage saisis a été également abordé. L'absence de financement et / ou de lieux d'accueil pour ces animaux a été déplorée. L'augmentation des capacités d'accueil pour les animaux de la faune sauvage est donc souhaitée par les participants.

*Par ailleurs, trois propositions ont suscité des interrogations ou des oppositions marquées :*

## **L'harmonisation des codes**

Cette proposition suscite l'interrogation des secteurs professionnels qui ont souligné que cette harmonisation ne devait pas conduire à une remise en cause des conditions d'utilisation des animaux par l'homme. Les secteurs professionnels se sont également interrogés sur les conséquences d'une telle harmonisation pour la protection des animaux. Enfin, ils ont renouvelé leur refus de la reconnaissance par le code civil de l'animal en tant qu'être sensible, en justifiant leur refus par l'absence d'information sur les conséquences d'une telle reconnaissance.

## **La création d'une instance nationale de concertation**

Le principe de la création de cette instance n'a pas été remis en cause. En revanche, les questions ont posé sur ses missions et ses pouvoirs. Un certain nombre de participants, en particulier les secteurs professionnels, se sont opposés à l'attribution de pouvoirs normatifs à cette instance.

## **Le développement de la certification**

La certification par les filières a été proposée afin d'accompagner une réorientation des contrôles de l'Etat et une meilleure coordination de ceux-ci. Néanmoins, la complexité des systèmes de certification et leurs coûts ont été soulignés. Effet, la mise en place d'une certification implique des coûts supplémentaires (rédaction des cahiers des charges, rémunération de l'organisme certificateur). Or, les secteurs professionnels ont souvent des difficultés à répercuter ces coûts vers le consommateur.

## **3.2 : Groupe n°2, l'animal dans la ville**

Les participants des réunions régionales ont regretté la formulation parfois trop générale des propositions, dont généralement le titre résume mal les détails.

*Six propositions ont fait l'objet d'un soutien très large*

## **Le développement de l'éducation, de la formation et de l'information**

Le « grand public » doit être la première cible d'un effort d'information, qui doit s'assigner comme objectif d'une part la connaissance des fondamentaux de la vie animale, de sa protection, et de la biodiversité, d'autre part une meilleure connaissance des animaux avec lesquels la population est encore en contact, c'est à dire les animaux domestiques, ceux issus de l'élevage pour la consommation, et les espèces protégées sur le territoire national.

La formation doit concerner l'ensemble des acteurs en contact avec les animaux (éleveurs, transporteurs, abatteurs, distributeurs, services de contrôle...).

Enfin, un effort particulier d'information doit être fait à destination des propriétaires d'animaux au moment de l'acquisition. L'objectif de cette information serait de rappeler aux propriétaires l'ensemble des devoirs qu'impliquer l'acquisition d'un animal (nourriture, soins, attention...)

## **La création de fourrières**

L'absence de fourrières dans certaines communes a été soulignée. Or, le code rural dispose que les communes ont l'obligation de disposer d'un service de fourrière sur leur territoire ou sur le territoire d'une autre commune, pour accueillir les chats et les chiens errants recueillis sur la voie publique.

L'augmentation du nombre de fourrières a été plébiscitée, afin de respecter l'obligation figurant dans le code rural.

## **L'identification des chats**

L'identification des chats a fait l'objet d'un soutien très large, afin de répondre à des préoccupations d'ordre sanitaire (meilleur suivi des vaccinations) et d'améliorer la traçabilité des chats (réduction du nombre d'abandons, limitation du phénomène des chats errants).

## **La moralisation du commerce des animaux de compagnie**

Les participants ont souligné la nécessité de professionnaliser la filière « animaux de compagnie », de la structurer et de moraliser le commerce des animaux de compagnie. Cette moralisation passe notamment par un encadrement des ventes par petites annonces (plusieurs options ont été discutées au cours des réunions régionales, allant de l'interdiction des ventes d'animaux dans les journaux de petites annonces à un renforcement des sanctions pour les petites annonces proposant à la vente des animaux non identifiés et non vaccinés).

## **La maîtrise des animaux en zone urbaine**

Si le principe et les modalités de gestion envisagées n'ont pas été contestés (interdiction des caissons à extraction d'air pour les pigeons...), les participants ont rappelé que cette problématique ne concernait pas uniquement les zones urbaines, mais l'ensemble du territoire français.

## **La stérilisation des animaux de compagnie**

Cette proposition a reçu un large soutien. Elle doit permettre d'éviter des abandons d'animaux. En revanche, ses modalités de mise en œuvre (obligation ou volontariat) n'ont pas été débattues de façon approfondie.

*Par ailleurs, deux propositions ont suscité des interrogations ou des oppositions marquées :*

## **La limitation du commerce des animaux de compagnie aux filières où la traçabilité est assurée**

L'objectif de cette proposition est de limiter la vente d'animaux de compagnie aux acteurs déclarés et respectant la réglementation. Si l'objectif n'a pas été contesté au cours des débats dans les régions, les participants ont souligné les risques de disparition de l'élevage amateur ou familial. De même, cette proposition pourrait mettre en difficulté certaines manifestations de ventes d'animaux (bourses aux oiseaux...).

## **Le développement de la certification**

La certification des filières a été proposée afin d'accompagner une réorientation des contrôles de l'Etat et une meilleure coordination de ceux-ci. Néanmoins, la complexité des systèmes de certification et leurs coûts ont été soulignés. Effet, la mise en place d'une certification implique des coûts supplémentaires (rédaction des cahiers des charges, rémunération de l'organisme certificateur). Or, les secteurs professionnels ont souvent des difficultés à répercuter ces coûts vers le consommateur.

Un certain nombre de participants ont marqué leur préférence pour les contrôles officiels et ont formulé le vœu d'une demande d'augmentation des effectifs des services de contrôle dédiés à la protection animale.

### **3-3 : Groupe n°3, Animal, économie et territoires**

Dans la très grande majorité des réunions régionales, les propositions formulées par le groupe n°3 ont été jugées trop nombreuses, peu hiérarchisées. Les participants ont indiqué que les propositions auraient pu être regroupées.

*Cinq propositions ont fait l'objet d'un soutien très large :*

#### **Le développement de l'abattage technique individuel**

Cette proposition a pour objectif de préciser les modalités d'abattage par les éleveurs d'animaux qui ne peuvent être transportés vers les abattoirs et qui ne sont pas destinés à la consommation. Elle a reçu un large soutien dans les réunions régionales. Toutefois, les participants ont insisté sur la nécessité de bien encadrer cette pratique, tant en matière de souffrance animale qu'en matière de techniques utilisées. En effet, la libre circulation de produits anesthésiants ne peut être envisagée.

#### **La définition des critères de transportabilité des animaux**

En lien avec la proposition précédente, la définition des critères de transportabilité – et de non transportabilité – des animaux a été jugée comme prioritaire.

#### **L'anticipation des cas de négligence des animaux**

La mise en place d'un dispositif de repérage des éleveurs en difficultés économiques ou familiales, et susceptibles de prêter moins d'attention à leurs animaux, a été appuyée. En revanche, le fait de confier cette mission de repérage et d'anticipation aux commissions Agridiff a été contesté par les secteurs professionnels, qui ont invoqué le risque d'amalgame entre les éleveurs en difficulté et les cas de négligence ou de maltraitance sur les animaux de rente.

#### **La formation des sacrificateurs rituels**

La pratique de l'abattage rituel a été débattue au cours des réunions régionales. Les participants ont fortement soutenu la proposition visant à renforcer la formation des sacrificateurs en matière de protection animale.

#### **La sensibilisation des parquets**

La proposition visant à sensibiliser les parquets à la maltraitance animale, afin que les cas de maltraitance qu'ils ont à traiter aboutissent à des sanctions judiciaires, a été appuyée.

*Par ailleurs, quatre propositions ont suscité des interrogations ou des oppositions marquées :*

#### **L'abattage rituel**

Les associations de protection animale ont regretté l'absence de consensus dans les groupes nationaux sur la pratique de l'abattage rituel. Elles avaient formulé plusieurs propositions : recours à l'étourdissement (avant ou après la jugulation), étiquetage spécifique pour les viandes provenant d'animaux n'ayant pas été étourdis.

## **La création d'un label « animal et société » sur les guides de bonnes pratiques professionnelles**

Cette proposition a suscité beaucoup de réserve de la part des secteurs professionnels, qui ont pointé d'une part la lourdeur potentielle de cette labellisation, et d'autre part le risque de dérive de ce label apposé sur des documents vers un étiquetage des produits alimentaires impliquant la protection animale.

## **L'interdiction des animaux de la faune sauvage dans les cirques**

Les associations de protection animale, qui avaient proposé l'interdiction des animaux de la faune sauvage dans les cirques, ont regretté que cette proposition n'ait pas fait l'objet d'un consensus dans les groupes de travail nationaux. Elles ont réitéré leur proposition.

## **La réalisation d'une étude sur le bien-être des animaux en cours de transport**

Les secteurs professionnels se sont montrés réservés sur la réalisation de cette étude dont l'objectif est d'anticiper les évolutions de la réglementation communautaire. Ils ont exprimé leur refus de tout changement de la réglementation qui aboutirait à une diminution de la durée de transport des animaux ou à une diminution des densités autorisées dans les camions.

Cette étude, si elle est menée, doit donc être strictement limitée à une réflexion sur de nouveaux critères d'évaluation du bien-être des animaux en cours de transport, reposant sur des obligations de résultat (état physiologique des animaux, qualité de la viande) plutôt que sur des obligations de moyens (durée, densités...).

## **3-4 : Atelier intergroupes « corrida et jeux taurins »**

Les débats qui ont eu lieu sur les conclusions de l'atelier intergroupes « corrida et jeux taurins » se sont conclus par le même constat de désaccord qu'au niveau national. Le soutien ou l'opposition à la corrida étant des positions de principe, les débats en régions n'ont pas été consensuels.

Toutefois, la nécessité de préciser la notion de « tradition locale ininterrompue<sup>1</sup> » a été soulignée, afin d'éviter que des corridas se déroulent dans des communes qui ne peuvent se prévaloir d'une tradition locale ininterrompue.

## **4. Eléments complémentaires**

Les participants des réunions régionales ont souligné l'absence de certains éléments dans les rapports des groupes de travail nationaux :

### **Le statut et la gestion des nouveaux animaux de compagnie**

Les participants ont souligné que le groupe n°2 n'avait pas formulé de propositions visant à mieux encadrer le commerce des nouveaux animaux de compagnie (NAC), à préciser leur statut juridique et à prévoir les conditions de leur protection.

---

<sup>1</sup> Les articles R. 654-1 et 521-1 du code pénal, qui définissent respectivement les sanctions applicables aux auteurs de mauvais traitements, sévices graves ou actes de cruauté envers les animaux, excluent de leur champ d'application « les courses de taureaux (auxquelles sont assimilées les corridas), lorsqu'une tradition locale et ininterrompue peut être invoquée.

## **La gestion des animaux « nuisibles » en zone rurale**

L'absence de propositions de gestion des animaux « nuisibles » en zone rurale a été soulignée. Ces mesures de gestion pourraient se traduire par l'interdiction de certaines modalités de destruction des animaux et la promotion de méthodes moins douloureuses.

## **L'incitation aux sorties scolaires dans les fermes pédagogiques**

Cette proposition ne figure pas dans les propositions du groupe n°2, alors que les fermes pédagogiques constituent un lieu privilégié de découverte du vivant par les enfants en zone urbaine. Les collectivités territoriales devraient donc être encouragées à multiplier ce type de structure.

## **Le rôle des vétérinaires sanitaires en matière de protection animale**

Actuellement, la protection animale ne figure pas dans le mandat sanitaire<sup>2</sup> confié par l'Etat aux vétérinaires sanitaires. En complément des contrôles effectués par les services vétérinaires et les forces de sécurité, une réflexion pourrait être conduite afin d'intégrer la protection animale dans le mandat sanitaire.

## **L'accès du grand public aux produits raticides**

Le cas de la vente libre des raticides a été évoqué. Ces produits d'utilisation simple sont susceptibles de générer de longues souffrances aux rongeurs avant leur mort. Dans quelques régions, l'accès du grand public aux raticides a été contesté.

## **La prise en compte du bien-être animal dans les importations**

Actuellement, le bien-être animal ne figure pas dans les accords commerciaux multilatéraux (OMC). L'Union européenne ne peut donc pas s'opposer à l'importation de produits carnés ou d'animaux de pays tiers ne respectant les mêmes conditions de bien-être que sur le territoire communautaire. Cet élément génère des distorsions de concurrence.

La prise en compte de ce facteur dans les négociations de l'OMC a été encouragée au cours des réunions régionales.

## **Les moyens humains des directions départementales des services vétérinaires**

Les participants ont pointé l'insuffisance des moyens humains consacrés par les directions départementales des services vétérinaires à la protection animale. Ils ont demandé que ces moyens soient renforcés afin que les contrôles puissent être réalisés dans de meilleures conditions.

---

<sup>2</sup> L'article R 221-5 du code rural dispose que le mandat sanitaire habilite son titulaire à exécuter l'ensemble des opérations suivantes :

- toutes opérations de prophylaxie collective dirigées par l'Etat ;
- toutes opérations de police sanitaire ;
- toutes opérations de surveillance sanitaire prescrites par le ministre chargé de l'agriculture dès lors que celles-ci sont en rapport avec les opérations susmentionnées.

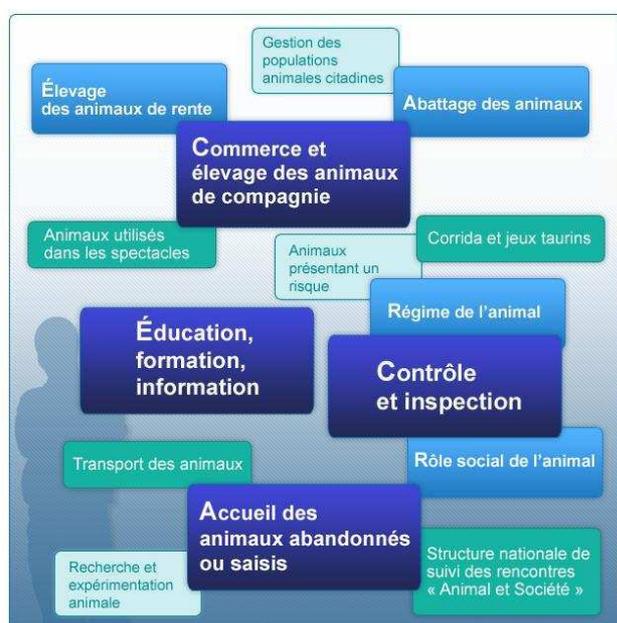
# Synthèse des commentaires du site internet [www.animal-societe.com](http://www.animal-societe.com)

## INTRODUCTION

### 1. Le site :

#### Présentation :

Le site internet dédié aux rencontres « Animal et Société », ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2008, a accueilli du 2 juin au 15 juin une plateforme consultative permettant aux internautes de donner leurs avis sur les propositions d'actions développées dans les rapports des différents groupes de travail. Cette plateforme reprenait ainsi les 56 propositions d'actions des groupes réparties sous 15 grands thèmes :



Abattage des animaux	6 propositions
Animaux présentant un risque	1 proposition
Accueil des animaux abandonnés ou saisis	4 propositions
Animaux utilisés dans les spectacles	4 propositions
Commerce et élevage des animaux de compagnie	2 propositions
Corrida et jeux taurins	5 propositions
Contrôle et inspection	9 propositions
Education, formation, information	11 propositions
Élevage des animaux de rente	6 propositions
Gestion des populations animales citadines	2 propositions
Recherche et expérimentation animale	2 propositions
Régime de l'animal	1 proposition
Rôle social de l'animal	1 proposition
Structure nationale de la protection animale	2 propositions
Transport des animaux	4 propositions

Pour chaque proposition d'actions, les internautes pouvaient déposer leurs commentaires sans restriction (pas de limite quantitative) et étaient invités à enregistrer leur vote sur les propositions qu'ils jugeaient prioritaires.

#### Les chiffres clés :

Pendant la phase de consultation publique, du lundi 2 juin au dimanche 15 juin, le site [www.animal-societe.com](http://www.animal-societe.com) a réuni **10 829 visiteurs uniques** pour un total de **15 177 visites**.

Au total, **99 600 pages ont été vues** entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin (soit une moyenne de 6 640 pages vues par jour), avec une audience maximum le 10 juin 2008 avec 12 905 pages vues pour 2191 visiteurs uniques.

Au total, les propositions des différents groupes de travail ont recueilli :

- **8 843 votes**
- **967 commentaires.**

## 2. Les votes :

Les 56 propositions d'actions proposées par les groupes de travail ont recueillie au total **8 843 votes**.

<b>Classement des 10 propositions jugées prioritaires</b>		
<b>Rang</b>	<b>Proposition d'action</b>	<b>Nb de votes</b>
<b>1</b>	<b>n°7 groupe 2</b> « Promouvoir une politique urbaine prenant en compte la présence de l'animal dans tous ses aspects. »	<b>898</b>
<b>2</b>	<b>n°6 groupe 3</b> « Finaliser et publier rapidement le projet d'arrêté soumettant à autorisation l'utilisation d'animaux vivants d'espèces non domestiques au cours de spectacles itinérants et fixant les règles de fonctionnement et les caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent cette activité. »	<b>835</b>
<b>3</b>	<b>N°5 groupe 2</b> « Limiter la commercialisation des animaux de compagnie aux circuits garantissant à tous les niveaux la traçabilité des animaux et la qualité des modes et méthodes de production. »	<b>644</b>
<b>4</b>	<b>N°3 groupe 2</b> « Informer les acquéreurs potentiels puis accompagner les propriétaires d'animaux. »	<b>598</b>
<b>5</b>	<b>N°2 groupe 2</b> « Définir et mettre en œuvre une stratégie cohérente d'information à destination du grand public et diffuser des messages adaptés aux différents publics susceptibles d'être en contact avec l'animal en ville. »	<b>565</b>
<b>6</b>	<b>N°1 groupe 2</b> « Renforcer et développer la connaissance et le « respect de l'animal » dans les temps scolaires et périscolaires. »	<b>533</b>
<b>7</b>	<b>N°6 groupe 1</b> « Conduire une réflexion sur le statut juridique et le devenir des animaux saisis, la création de lieux d'accueil d'animaux de la faune sauvage trouvés ou saisis ou en quarantaine sanitaire, tenant compte du bien-être des animaux. »	<b>527</b>
<b>8</b>	<b>N°3 groupe 1</b> « Promouvoir l'éducation et la formation à la connaissance et au respect de l'animal à tous les niveaux de la société. »	<b>524</b>
<b>9</b>	<b>N°25 groupe 3</b> « Elaborer un plan de communication à destination du grand public. »	<b>499</b>
<b>10</b>	<b>N°10 groupe 2</b> « Mettre en place les conditions réglementaires indispensables au respect du délai de garde les plus courts possible pour les animaux capturés, séquestrés ou retirés ainsi que pour ceux dont les propriétaires sont défaillants. »	<b>343</b>

Sur ce tableau, force est de constater que les votants ont majoritairement soutenu des propositions liées aux préoccupations du grand public sur la place de la place de l'animal dans la société : comme l'animal en ville, le sujet de l'utilisation d'animaux dans les spectacles, la commercialisation, l'accompagnement des particuliers propriétaires d'animaux, l'information et l'optimisation des connaissances liées aux animaux de compagnie.

Il apparaît que les propositions à caractère technique sont plus faiblement soutenues car elles intéressent principalement les professionnels, qui au regard des signatures déposées sur les commentaires, ont faiblement participé à cette consultation.

### 3. Les commentaires :

**967 commentaires** ont été déposés pendant la phase de consultation publique.

Les commentaires sont majoritairement liés au thème « Animaux utilisés dans les spectacles » avec 400 commentaires sur la proposition n°6 du groupe 3 (citée ci-dessus). Les internautes s'accordent à dénoncer les conditions de vies inacceptables et les « *numéros contre nature pratiqués* ».

La proposition n°5 du groupe 2 « Limiter la commercialisation des animaux de compagnie aux circuits garantissant à tous les niveaux la traçabilité des animaux et la qualité des modes et méthodes de production » a reçu 250 commentaires.

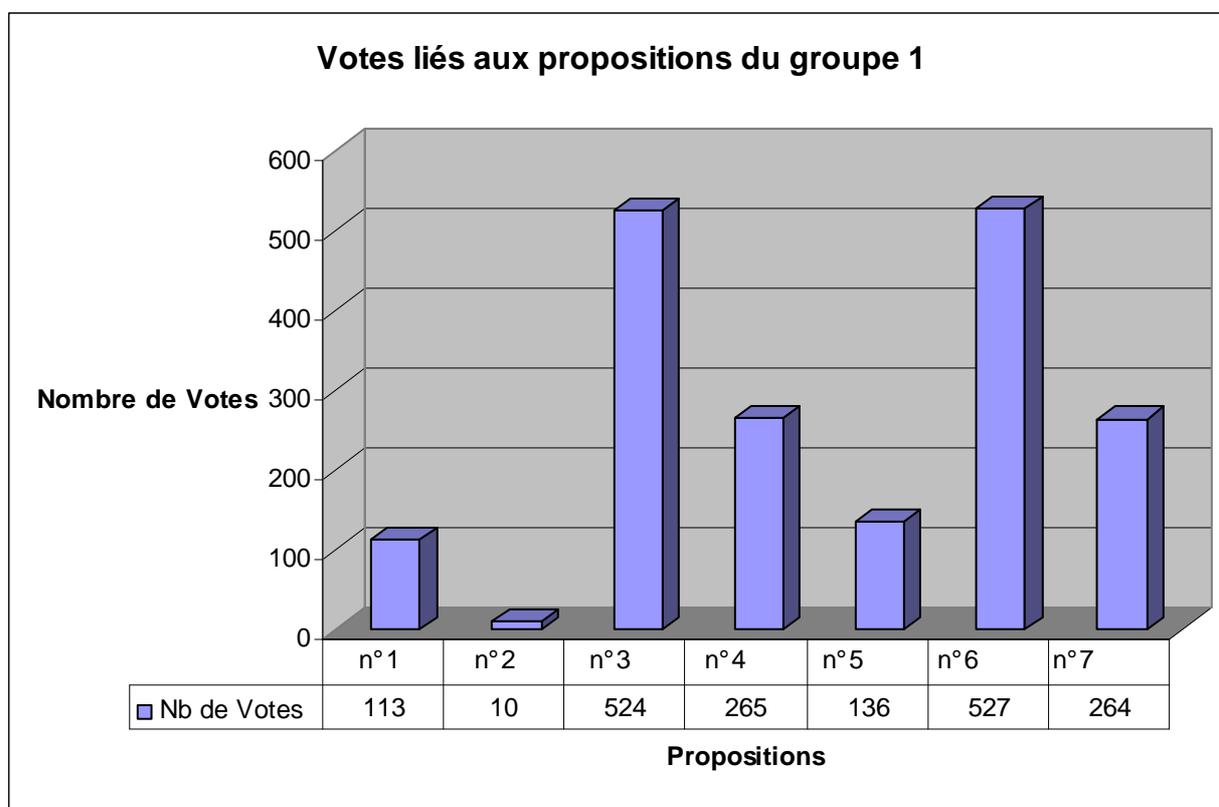
Les contributeurs s'inquiètent des conséquences d'une mise en application de cette proposition.

Les internautes ont également été nombreux à réagir aux propositions issues des ateliers « Corridas et jeux taurins ».

Les avis des contributeurs sont partagés, certains défendent la tradition et l'aspect culturel des corridas et jeux taurins tandis que d'autres s'opposent au principe dit « barbare » de ce type de spectacle.

# Groupe 1 : les statuts de l'animal

## 1. Nombre des votes liés aux propositions du groupe 1



## 2. Participation et nature des contributions

Les propositions les plus soutenues sont les propositions n°3 et n°6 liées aux thèmes de l'éducation/ information et à l'accueil des animaux abandonnés.

La proposition la plus commentée est la n°7 liée à la recherche de méthodes alternative pour éviter les expérimentations animales. Les internautes soulignent le fait que des méthodes alternatives existent déjà mais ne sont pas utilisées en France et que le grand public n'est pas assez informé sur les conditions de l'expérimentation animale.

Les contributeurs sont majoritairement des scientifiques et des membres d'associations de protection animales.

### 3. Synthèse

**Proposition n°1 : Création d'une instance nationale de concertation sur le sujet de la protection animale en lien avec celles chargées de la protection des espèces. Sa composition collégiale refléterait la composition des Rencontres Animal Société.**

Les internautes sont majoritairement d'accord avec cette proposition et la plupart proposent des compléments.

Ils souhaitent que l'instance soit le reflet de la société en incluant les propriétaires d'animaux domestiques.

Les scientifiques soutiennent la proposition et précisent que son premier rôle doit être de **diffuser les connaissances sur le bien-être animal et de conseiller des mesures de protection des animaux (recommandations de certaines pratiques, conseils en matière de contrôle).**

Les commentaires font apparaître que l'instance pourrait également **dresser un bilan des actions conduites** en matière de protection animale par les différentes autorités concernées afin de faciliter le dialogue entre les différents acteurs.

**La gestion d'un fond commun de connaissances relatives à la protection et au bien-être animal** permettrait une meilleure gestion des actions d'enseignement et de formation destinées à sensibiliser les élèves, les professionnels et le public aux particularités de chacune des espèces animales.

Les contributeurs ajoutent que l'instance doit donner des avis techniques et non des exigences supplémentaires sur le bien être animal en accord avec les éleveurs qui sont plus représentatifs que certaines associations.

**Proposition n°2 : Inciter les filières à mettre en place des systèmes de certification, avec contrôle de deuxième niveau par l'Etat, en liaison avec l'ensemble des parties prenantes.**

Les internautes ont peu commenté cette proposition. Les quelques contributeurs sont en faveur de l'adoption de celle-ci.

Ils soumettent l'idée d'élaborer une méthode standard d'évaluation du bien être en **créant un référentiel composé de critères et d'indicateurs** afin d'aboutir à un score global de bien être pouvant être une base de certification.

**Proposition n°3 Promouvoir l'éducation et la formation à la connaissance et au respect de l'animal à tous les niveaux de la société.**

Les contributeurs sont tous d'accord avec cette proposition.

Certains insistent sur l'importance d'éduquer aux risques liés aux animaux de compagnie pour éviter des accidents.

D'autres rappellent la formation doit être réalisée par des enseignants ou formateurs ayant une bonne connaissance des résultats scientifiques acquis dans le domaine pour **éviter tout risque de prosélytisme.**

**Proposition n°4: Conduire un programme de recherche - respectant les critères internationaux d'évaluation des résultats - pour définir scientifiquement la graduation de la sensibilité animale au sein des espèces et soutenir les recherches en la matière**

Les contributeurs soutiennent cette proposition.

**Proposition n°5 : Harmoniser le vocabulaire utilisé dans les différents codes juridiques des différentes catégories d'animaux, procéder à une analyse des insuffisances constatées, et apporter des améliorations à l'échelle des peines.**

Les messages encouragent cette proposition mettant en avant le caractère sensible de l'animal, proposant un régime juridique mentionné dans le code civil pour les animaux ayant un propriétaire et mentionné dans le code de l'environnement pour les animaux sauvages.

Quelques internautes demandent **l'abolition du statut d'animaux nuisibles**. Seul un contributeur n'adhère pas à cette proposition pensant qu'il est dangereux de donner des droits aux animaux.

**Proposition n°6 : Conduire une réflexion sur le statut juridique et le devenir des animaux saisis, la création de lieux d'accueil d'animaux de la faune sauvage trouvés ou saisis ou en quarantaine sanitaire, tenant compte du bien-être des animaux.**

Les internautes sont favorables à cette proposition.

Certains précisent que le problème n'est pas le régime de l'animal saisi mais la considération des hommes qui les gèrent.

Les contributeurs pensent que les animaux devraient pouvoir être accueillis aussi longtemps que nécessaire.

Quelques internautes proposent de mettre en place des moyens en amont : mise **en place d'un fichier central de police, d'un fichier national de disparition et un permis à point pour les propriétaires d'animaux**.

Certains messages soulignent le manque de communication des communes en terme de volumes de structures type fourrière permettant d'accueillir les animaux et demandent que soit instauré **une obligation d'affichage de la situation de chaque commune en terme de refuges**, afin que les électeurs puissent en être informés.

Quelques contributeurs proposent de créer des réseaux d'accueillants volontaires soumis à une habilitation afin de désengorger les refuges et d'autres proposent de mettre à disposition des centres d'hébergements des animaux des personnes de centre de réinsertion et/ ou des enfants de centre de loisir).

**Proposition n°7 : Confier aux deux instances nationales sur l'expérimentation animale le soin d'approfondir les demandes formulées sur le sujet, et soutenir la mission du « Groupement d'Intérêt Scientifique méthodes alternatives en expérimentation animale ».**

Les internautes sont tous pour l'adoption de cette proposition.

La majorité des commentaires soulignent que la société a évolué et que les méthodes d'expérimentation sur les animaux doivent évoluer. Les internautes demandent à ce que les directives déjà en place sur les cosmétiques soient étendues au milieu médical.

D'autres pensent que la population n'est pas assez informée sur les tests effectués sur les animaux et qu'une amélioration en terme de communication permettrait une prise de conscience du grand public et peut être inciterait les citoyens à consommer des marques dites « éthiquement propres ».

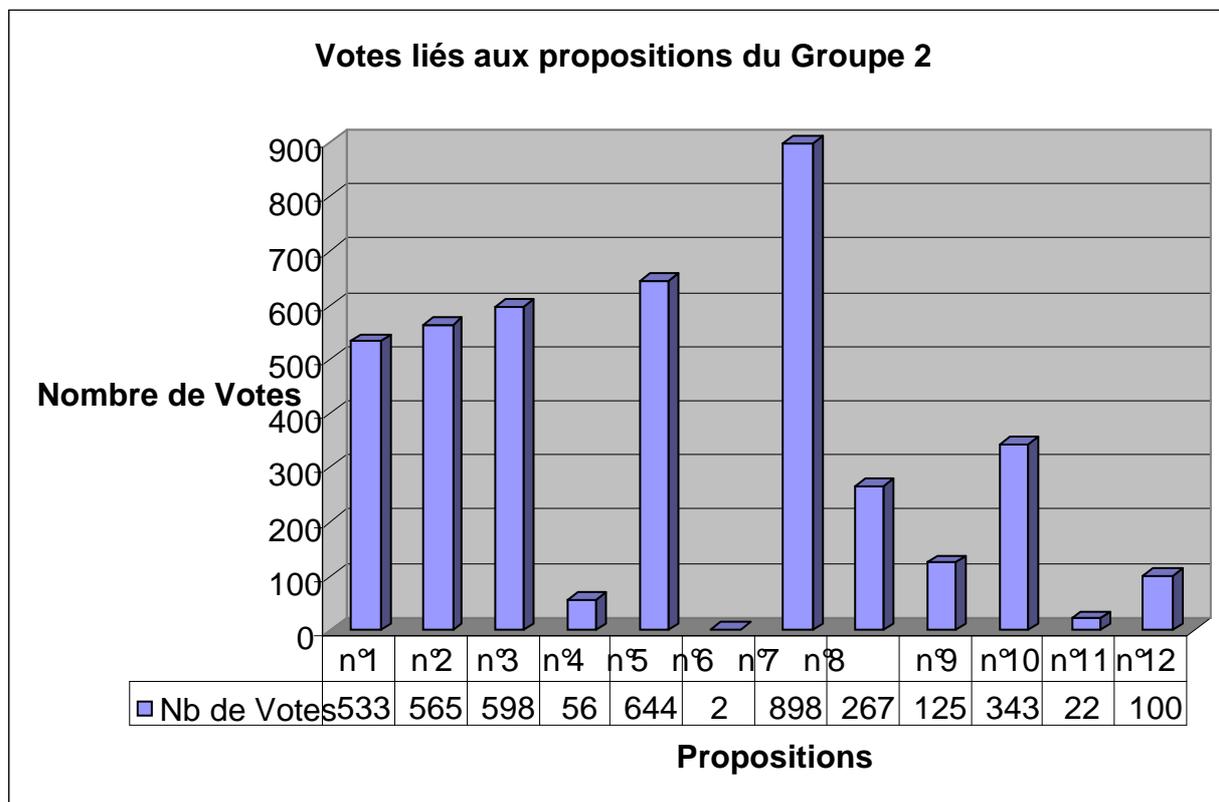
Un internaute exprime son désaccord vis-à-vis de l'objection de conscience pour les étudiants ayant à effectuer des expérimentations sur les animaux considérant que la recherche avec (sur) des animaux est un collectif dont chaque membre doit accepter solidairement la responsabilité morale de l'utilisation des animaux à des fins de recherche.

Les internautes soulignent que des méthodes de biologie cellulaire et moléculaire substitutives existent et doivent être encouragées par exemple par un crédit d'impôts pour les laboratoires de recherche.

Ils demandent que **des lois en faveur des méthodes alternatives soient proposées.**

## Groupe 2 : L'animal dans la ville

### 1. Nombre des votes liés aux propositions du groupe 2



### 2. Participation et nature des contributions

Les participants ont plus particulièrement soutenu par leurs votes la proposition n°7 « Promouvoir une politique urbaine prenant en compte la présence de l'animal dans tous ses aspects. »

Les thèmes qui intéressent le plus les contributeurs sont : La gestion des populations animales dans la ville, l'éducation / information et le rôle social de l'animal.

Force est de constater que les propositions 4 et 5 ont suscité un grand nombre de réactions : les particuliers s'inquiètent et émettent des réserves sur la mise en place de celles-ci.

Les internautes ont peur que ces propositions n'aient pour effet que de favoriser les grandes structures dites « non adaptées » au bien être animal.

Les internautes ayant contribué aux propositions émises par le Groupe 2 sont des éleveurs amateurs, des petites structures d'élevage, des associations d'amateurs d'oiseaux, des fermiers qui échangent des animaux pour éviter la consanguinité, des particuliers et des associations de protections animales.

### 3. Synthèse

#### **Proposition n°1 : Renforcer et développer la connaissance et le « respect de l'animal » dans les temps scolaires et périscolaires.**

Les contributeurs sont majoritairement d'accord avec cette proposition soulignant qu'il est important d'apprendre le respect de l'animal. Quelques internautes ajoutent qu'il faut responsabiliser les instituteurs sur l'apprentissage de la notion de bien être des animaux et réorienter les visites dites « pédagogiques » (par exemple, ne plus faire de visite au cirque.)

Des contributeurs proposent de reprendre les principes d'éducation à la sécurité routière et de faire passer un certificat d'aptitude permettant de détenir un animal.

#### **Proposition n°2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie cohérente d'information à destination du grand public et diffuser des messages adaptés aux différents publics susceptibles d'être en contact avec l'animal en ville.**

Les internautes sont favorables à cette proposition et ajoutent que la formation doit être réalisée par des enseignants ou formateurs ayant une bonne connaissance des résultats scientifiques acquis dans le domaine **pour éviter tout risque de prosélytisme.**

#### **Proposition n°3 : Informer les acquéreurs potentiels puis accompagner les propriétaires d'animaux.**

Les commentaires montrent que les internautes sont pour l'application de cette proposition.

Ils précisent qu'il faut limiter la détention d'animaux aux personnes qui ont la capacité de s'en occuper, pour ce faire, certains préconisent, un permis pour chien (dont l'obtention serait confiée aux clubs de dressages canins) ainsi qu'un impôt sur les animaux qui permettrait de limiter la détention de chien aux personnes solvables et motivées.

Enfin, certains internautes préconisent de vérifier les motivations des acquéreurs lors de l'achat, de faire des contrôles post achat et de fournir systématiquement des documentations sur la nourriture et les soins à apporter à son animal de compagnie.

#### **Proposition n°4 : Structurer la filière de production des animaux de compagnie et mettre en œuvre la démarche de certification indispensable à la transparence des pratiques.**

Cette proposition a suscité beaucoup de réactions.

**La majorité des contributeurs craignent que cette proposition ait pour effet de sacrifier les petites structures au bénéfice des structures de grandes tailles.** Les internautes précisent que les élevages familiaux permettent d'aboutir à une socialisation des animaux plus performante que celle des élevages industriels.

Ils soulignent également que les éleveurs amateurs ont permis de sauvegarder des races anciennes qui auraient disparu sans les amateurs.

Les éleveurs amateurs s'interrogent sur leur devenir de passionnés, expliquant qu'ils ne vendent que pour financer leur passion et ne recherchent pas la rentabilité.

D'autres précisent qu'il est important de contrôler l'application des lois déjà en place et donner plus de moyens aux DSV pour accomplir leurs missions et pouvoir contrôler l'état psychologique du chien lors des contrôles.

Les associations d'éleveurs d'oiseaux trouvent que les réglementations européennes sont déjà contraignantes et qu'il faut contrôler l'origine et la source de production avant de s'occuper des particuliers.

Les internautes proposent une réglementation du nombre de portée par animaux de compagnie et de fixer un âge de mise à la retraite pour éviter les abus.

Certains précisent que la tendance actuelle de faire du chien un animal de rente "comme les autres" et de surproduire des races à la mode va autant à l'encontre du bien être animal, qu'à la sécurité des personnes et en particulier des enfants.

**Proposition n°5 : Limiter la commercialisation des animaux de compagnie aux circuits garantissant à tous les niveaux la traçabilité des animaux et la qualité des modes et méthodes de production.**

Cette proposition est celle qui a suscité le plus de réactions.

**Les contributeurs sont pour le fait de garantir à tous les niveaux la traçabilité des animaux, la qualité des modes et méthodes de production mais émettent de nombreuses réserves et inquiétudes :**

- Les particuliers amateurs revendiquent le droit de vendre des animaux pour pouvoir assouvir leur passion (pouvoir continuer à élever dans de très bonnes conditions des jeunes animaux).
- Les échanges entre particuliers permettent d'éviter les problèmes liés à la consanguinité des animaux.
- Les contributeurs pensent qu'interdire c'est développer le trafic et proposent de réglementer (par exemple, limiter les portées).

La plupart des contributeurs sont contre la vente des animaux en animalerie et incriminent ces structures. Ils expliquent que les animaux vendus en animalerie ne vivent pas dans des conditions de bien être et ne représentent que des sources de bénéfices pour les dirigeants.

Quelques contributeurs précisent qu'il n'y a pas toujours de suivi en termes de génétique et de conditions d'élevage.

Certains voient dans cette proposition l'apparition d'un monopole de la commercialisation qui suscite l'interrogation de la volonté de récupérer de la TVA sur les ventes.

Les internautes sont majoritairement **contre les ventes en animalerie**, ils racontent les « abus » constatés dans ce type de magasin.

D'autres soulignent qu'ils sont contre cette proposition car elle fait l'amalgame de tous les animaux.

Certains pensent que la rentabilité des éleveurs professionnels aura pour effet d'entraîner la disparition de certaines races qui ne répondent pas aux critères de rentabilité d'une entreprise d'élevage.

Les internautes sont nombreux à demander l'arrêt des importations des animaux venus des pays de l'Est.

Les contributeurs pensent majoritairement que les éleveurs de petites tailles produisent des animaux de meilleure qualité, sont plus soucieux du bien être et de la socialisation des animaux que les grandes structures d'élevage.

**Au niveau des petites annonces, les internautes sont contre une interdiction et préconisent une surveillance des parutions.** Certains ajoutent qu'il faut également surveiller les annonces qui paraissent sur le web.

**Proposition n°6 : Mettre en place les conditions permettant d'améliorer les contrôles depuis l'autocontrôle jusqu'à la formation et le renforcement des actions des services officiels**

Une seule contribution a été apportée, proposant la mise en place d'un numéro vert permettant de signaler 24h/24 et 7j/7 les problèmes de maltraitance, cette personne souligne que les services de polices et que les DDSV ne prennent pas assez en compte les signalements et ne semblent pas avoir assez de moyen pour agir.

**Proposition n°7: Promouvoir une politique urbaine prenant en compte la présence de l'animal dans tous ses aspects.**

Les contributeurs sont majoritairement pour cette proposition et apportent des idées supplémentaires :

- S'occuper des chats libres comme à Rome et à St Petersburg
- Arrêter le « gazage » des animaux trouvés sur la voie publique et non réclamés
- Cesser le gazage des pigeons
- Autoriser certains types de graines contraceptives
- Prévoir des parcs pour animaux
- Mettre en place des structures permettant d'améliorer la socialisation chien/ chien et chien/ humain.

**Proposition n°8 : Affirmer et développer le rôle social de l'animal. Créer un statut et les dispositions indispensables à la meilleure intégration des animaux dits « d'utilité »**

Les contributeurs approuvent cette proposition, certains ajoutent **qu'il faut aussi penser à des possibilités d'accueil pour les chiens des sans domicile fixe dans les centres d'accueil.**

**Proposition n°9: Mettre en œuvre toutes les méthodes permettant un suivi et une maîtrise efficace des populations d'animaux en milieu urbain en respectant l'éthique**

Une seule contribution a été apportée, elle souligne que les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer tant au niveau humain que financier et que l'identification et la stérilisation doivent aller de pair.

**Proposition 9-1 : Renforcer l'application de l'obligation d'identification des chiens et rendre obligatoire l'identification des chats voire de certaines autres espèces.**

Peu de commentaires ont été apportés à cette proposition.

Les contributeurs soutiennent cette proposition et proposent qu'au delà de l'identification, il faut progressivement **instaurer un impôt au moins sur les chiens**. Dans le prolongement de cette idée, certains contributeurs évoquent le besoin d'identifier et de contrôler les animaux via les services fiscaux (en cas de création d'un impôt), cette mesure permettrait de favoriser la réflexion préalable à l'acquisition, et pourra contribuer à la baisse des acquisitions "coup de cœur", et ainsi à celle des abandons, des maltraitances, et à la surpopulation canine et féline dans notre pays.

**Proposition 9-2 : Favoriser la stérilisation des chiens et des chats.**

Les contributeurs sont pour cette proposition, soulignant qu'elle permettrait d'éviter les élevages intensifs faits par les particuliers, seul bémol apporté : **ne pas stériliser les espèces en cours de sauvegarde.**

Les contributeurs apportent quelques idées supplémentaires :

- Obligation d'identification par le vétérinaire d'un chat ou chien amené en consultation par ses maîtres afin de faciliter pour les fourrières la recherche des propriétaires.
- Facilité voire gratuité des euthanasies de portées de chatons à la naissance, réalisées par un vétérinaire,
- Limitation du nombre de chats/ chiens par foyer ;
- Mise en place d'une aide financière réelle par les communes afin de faciliter les stérilisations de chats libres.

**Proposition 9-3 : Utiliser les méthodes efficaces de gestion des populations de commensaux en se limitant à celles respectant les règles d'éthique.**

Cette proposition n'a été que très peu commentée.

**Proposition 9-4 : Améliorer l'accueil des animaux abandonnés, échappés ou retirés à leurs propriétaires.**

Les internautes soutiennent cette proposition ajoutant que **les personnes âgées à faibles moyens financiers doivent pouvoir bénéficier de soins gratuits pour leurs animaux.**

**Proposition 9-5 : Favoriser l'épanouissement de la biodiversité en milieu urbain en préservant l'équilibre de la faune sauvage.**

Les contributeurs sont en accord avec cette proposition et pensent qu'il est temps de prendre des mesures.

Certains contributeurs précisent que les démarches déjà mises en place ont permis d'apporter une réponse à un besoin aussi bien individuel que collectif. Ils pensent que **la pérennisation de cette action pourrait en conséquence être assurée par la participation de l'Etat et des collectivités territoriales, à travers un système de convention pluriannuelle.**

**Proposition n°10 : Mettre en place les conditions réglementaires indispensables au respect du délai de garde les plus courts possible pour les animaux capturés, séquestrés ou retirés ainsi que pour ceux dont les propriétaires sont défaillants.**

Les internautes soutiennent cette proposition, ils souhaitent que le gazage et l'euthanasie ne soient plus autorisés dans les refuges et que les propriétaires défaillants soient punis sévèrement.

**Proposition n°11 : Mettre en place un observatoire national de recherche et d'évaluation des risques liés à l'animal.**

Les internautes ne se prononcent pas réellement sur cette proposition et en apportent de nouvelles :

- Mettre en place un permis pour les chiens de plus de 15 ou 20 kg,
- Ne pas donner les « pleins pouvoirs » aux maires en termes d'évaluation de la dangerosité du chien
- Instaurer une taxe sur les éleveurs de chiens dangereux
- Sensibiliser les enfants aux risques
- Créer des centres d'accueils pour les chiens dangereux et punir les maltraitants
- Contrôler les maîtres chiens en dehors des heures de travail

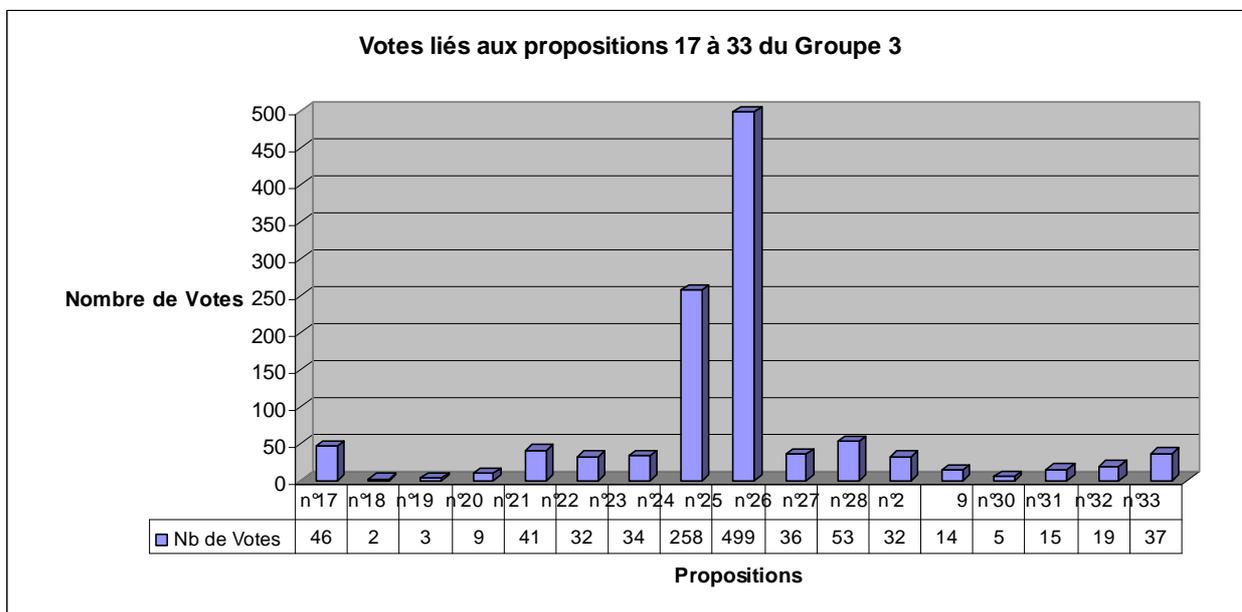
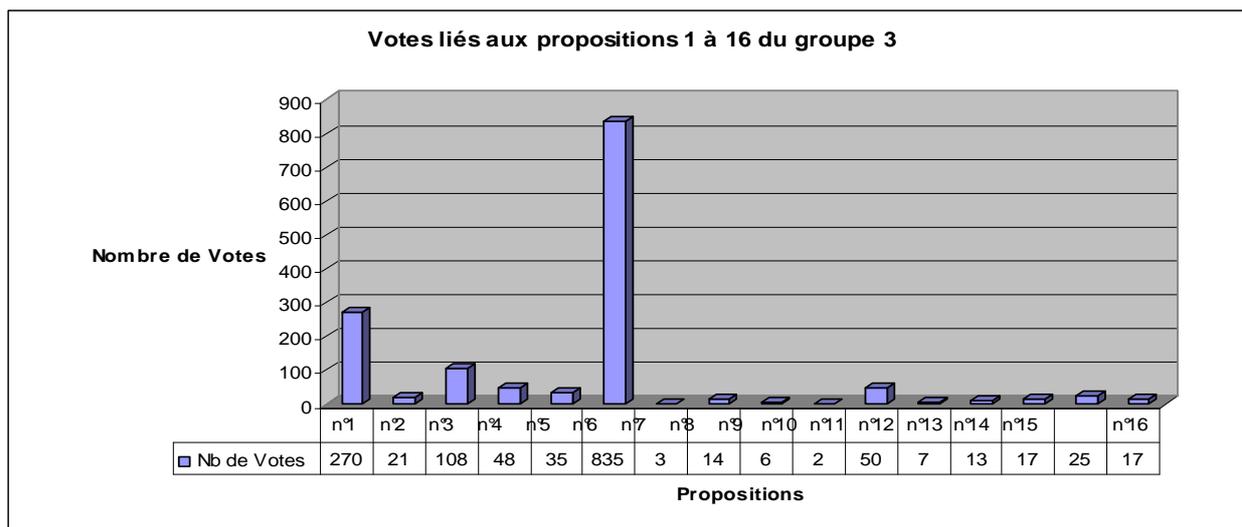
**Proposition n°12 : Créer une structure nationale dédiée au progrès de la filière des animaux de compagnie et à la gestion de la faune commensale.**

Les contributeurs sont peu nombreux.

Un contributeur souligne simplement, que d'un point de vue général, la santé animale ne doit pas être séparée de la protection animale, car elle est une partie indissociable de la protection des animaux.

## Groupe 3 : Animal, économie et territoires

### 1. Histogrammes des votes liés aux propositions du groupe 3



### 2. Participation et nature des contributions

La proposition n°6 liée aux agréments des sacrificateurs rituels a été la proposition la plus soutenue.

Les votants ont également très largement soutenu la proposition n° 25 « Elaborer un plan de communication à destination du grand public. »

Les commentaires sont majoritairement liés aux thèmes des animaux utilisés dans les spectacles et aux conditions d'abattages des animaux.

Il est à noter que les internautes ont des avis partagés sur les propositions du Groupe 3.

Certaines propositions sont bien accueillies, comme la proposition n°3 « Améliorer les procédures judiciaires et administratives relatives au retrait des animaux ».

D'autres, par exemple la n°7 portant sur le thème de l'utilisation des animaux dans les cirques « Définir des conditions spécifiques concernant l'instruction des dossiers relatifs à l'attribution des certificats de capacité, en prenant en compte la validation des acquis professionnels et les caractéristiques des populations professionnelles concernées par l'attribution de ces certificats » sont ressenties comme contraires au bien être animal.

La proposition ayant recueilli le plus grand nombre de commentaires est la n°5 (400 commentaires) liée aux animaux dans les spectacles.

Les internautes sont unanimes, ils sont contre la présence d'animaux dans les spectacles. Certains parents ne souhaitent pas emmener leurs enfants aux cirques pour ne pas « *cautionner* » la présence d'animaux dans les cirques et ne pas donner de « *mauvais exemples* » à leurs enfants.

Les contributeurs ont des profils divers et variés, les commentaires sont postés à la fois par des particuliers et membres d'associations de protection animale surtout pour les propositions liées aux thèmes des « animaux utilisés dans les spectacles » et du régime juridique de l'animal mais aussi par des scientifiques et professionnels lorsqu'il s'agit de sujets dit « techniques » sur les conditions des animaux en terme de transport et d'abattage.

Il apparaît que de nombreux commentaires sont identiques. Il semble que des associations de protection animale aient demandé à leurs adhérents de poster des commentaires.

### 3. Synthèse

#### **Proposition n°1 : Saisir l'opportunité de futures révisions de la réglementation sur la protection animale pour en améliorer la lisibilité et la compréhension.**

Les contributeurs demandent la simplification de la législation en matière de fauconnerie.

Les commentaires soulignent que les procédures sont très lourdes. Une internaute se demande comment ces lois peuvent être mises en application.

#### **Proposition n°2 : Réviser l'arrêté ministériel du 7 avril 2005 relatif à l'abattage d'urgence en y intégrant la notion de transportabilité et la formulation d'un nouveau certificat vétérinaire d'information (CVI).**

Aucun commentaire.

#### **Proposition n°3 : Améliorer les procédures judiciaires et administratives relatives au retrait des animaux.**

Les internautes soutiennent cette proposition, Ils ajoutent qu'il faut **sanctionner plus sévèrement les coupables de maltraitance**, les peines sont dites « trop légères ».

Les commentaires mettent en avant des exemples de procédures et de sanctions minimales. Certains contributeurs illustrent leur point de vue par des cas précis :

- Peines avec sursis décidées par les juges pour des personnes coupables de « *tortures* » répétées même lorsqu'elles sont récidivistes.
- Chiens enfermés toute la journée dans des cages et battus pour les rendre agressifs pour les combats rendus à leur propriétaire après procédure judiciaire.

- Chevaux qui subissent des « *atrocités épouvantables* » et dont les propriétaires ne payent qu'une amende ne dépassant pas quelques centaines d'euros.

**Proposition n°4 : Préciser le cadre réglementaire permettant aux détenteurs d'animaux d'élevage de pouvoir intervenir sur ceux-ci pour atténuer la douleur à l'occasion d'opérations traumatisantes ou de mise à mort en urgence.**

Peu de réactions.

Les internautes préconisent de donner des anti-inflammatoires pour réduire les douleurs post opératoires.

Ils souhaitent favoriser les techniques moins douloureuses, citent **l'exemple de la Suisse où des éleveurs ne peuvent euthanasier leurs animaux qu'après avoir été formés aux soins minimisant la douleur.**

**Les éleveurs précisent qu'ils se soucient de la douleur et aimeraient pouvoir la gérer.**

**Proposition n°5 : Finaliser et publier rapidement le projet d'arrêté soumettant à autorisation l'utilisation d'animaux vivants d'espèces non domestiques au cours de spectacles itinérants et fixant les règles de fonctionnement et les caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent cette activité,**

Cette proposition a été commentée par 400 personnes, **les contributeurs sont quasiment unanimes, ils condamnent la présence des animaux dans les cirques** (tels que les girafes, les hippopotames, les rhinocéros, les ours, les grands singes et les éléphants d'Afrique), ils mettent en avant l'exemple d'autres pays européens ayant interdit les animaux dans les cirques.

Les internautes sont également beaucoup à s'opposer aux numéros dits « *contre nature* », expliquant que ce n'est pas le comportement naturel de l'animal et **qu'ils sont dressés par la « crainte et la maltraitance ».**

Les contributeurs ayant des enfants sont nombreux à ne pas vouloir emmener leurs enfants au cirque pour ne pas « *cautionner* » ces pratiques, certains citent « le cirque du soleil » « le cirque de Pékin » qui sont **des cirques sans animaux.**

Les internautes vont même jusqu'à demander **l'interdiction totale des animaux dans les cirques.**

**Proposition n°6 : Modifier la circulaire interministérielle qui définit les conditions d'agrément des sacrificateurs rituels afin de lier l'autorisation d'exercer à des compétences techniques concernant la problématique de la souffrance animale ainsi qu'à l'utilisation obligatoire des moyens de contention mécanique spécifiques à l'abattage rituel.**

Les internautes sont majoritairement favorables à cette proposition.

Les contributeurs souhaitent que l'étourdissement des animaux soit rendu obligatoire lors de l'abattage rituel afin de minimiser la souffrance animale.

**Les représentants des consommateurs musulmans soulignent qu'ils ont mis en place une formation ouverte à toutes les personnes susceptibles d'effectuer un abattage rituel et demandent l'abrogation de la carte de sacrificateur.**

**Proposition n°7: Définir des conditions spécifiques concernant l’instruction des dossiers relatifs à l’attribution des certificats de capacité, en prenant en compte la validation des acquis professionnels et les caractéristiques des populations professionnelles concernées par l’attribution de ces certificats**

Les contributeurs ne souhaitent pas voir aboutir cette proposition, elle est ressentie comme une réglementation illusoire du fait que le certificat de capacité reste un certificat d'exploitation de l'animal et non un certificat de respect de l'animal.

Ils souhaitent que l’animal vive dans un environnement proche de son milieu naturel et pas dans une cage, dans des climats différents et pas toujours adaptés.

**Proposition n°8 : Systématiser la prise en compte de la notion de bien-être et de protection animale dans toute instruction aux services vétérinaires concernant les animaux.**

Aucun commentaire.

**Proposition n°9 : Elaborer des guides de bonnes pratiques d’inspection, au regard de la protection animale, concernant la mise en œuvre des contrôles dans les différents secteurs concernés (élevage, transport, utilisation des animaux dans les spectacles, centres équestres, abattage...) ou lorsqu’ils existent les décliner à la lumière des recommandations issues des Rencontres animal et société.**

Les internautes soutiennent cette proposition et ajoutent que **les guides doivent être clairs, succincts et lisibles** par toutes les personnes en contact avec des animaux.

**Proposition n°10 : Définir une programmation ciblée des procédures d’inspection associant des critères permettant de mesurer la situation du bien-être et son évolution.**

Aucun commentaire

**Proposition n°11 : Préparer une circulaire ministérielle à l'attention des Préfets pour appeler leur attention sur l'importance du collège « Bien-être et Protection Animale » au sein des Conseils Départementaux de la Santé et de la Protection Animale (CDSPA)**

Aucun commentaire

**Proposition n°12 : Veiller au respect des délais de mise en œuvre des réglementations prises en applications des textes communautaires**

Les contributeurs sont d’accord avec cette proposition et soulignent en effet que les nouvelles réglementations sont difficilement applicables de façon rapide du fait qu’elles nécessitent des investissements matériels et engagent des moyens humains souvent longs à mettre en place.

**Proposition n°13: Mettre en place un dispositif permettant l'inventaire et le suivi administratif par les services de contrôle, des établissements mobiles (chapiteaux) de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques**

La majorité des contributeurs ne souhaitent plus voir d’animaux dans les cirques.

D’autres soutiennent cette proposition qui permettra de surveiller à minima le bien être des animaux. Les internautes qui soutiennent cette proposition expliquent qu’elle permettra de mieux contrôler les moyens engagés pour s’occuper des animaux d’espèces non domestiques. Cette proposition est ressentie comme une perspective d’évolution mineure mais positive pour le bien être des animaux de spectacles.

**Proposition n°14 : Sensibiliser les services d'inspection aux conditions et règles de fonctionnement des gallodromes (pas de paris, pas de nouvelles implantations).**

Les contributeurs souhaitent interdire les combats d'animaux.

**Proposition n°15 : Rappeler au niveau local par une communication appropriée que seul l'abattage en abattoir est admis et intensifier en relation avec les différents services de contrôle la lutte contre l'abattage clandestin.**

Les contributeurs souhaitent que des moyens humains soient engagés pour lutter contre l'abattage clandestin afin que ce phénomène soit sévèrement sanctionné.

**Proposition n°16 : Réaliser l'inventaire des équipements de contention dans les abattoirs de ruminants et rappeler l'obligation aux abattoirs de disposer de matériel de contention réglementaire.**

Les internautes souhaitent que les **équipements de contention soient surveillés et ils soulignent la nécessité de déstresser les animaux**, de les abattre « *sans violence gratuite* » et surtout de **former le personnel de contact et les dirigeants des abattoirs aux notions de bien être de l'animal.**

**Proposition n°17: Sensibiliser les services vétérinaires aux pratiques de conduites des animaux vers les box d'abattage et à la supervision des pratiques d'abattage ainsi qu'aux conditions d'hébergement des animaux en abattoir.**

Un contributeur travaillant dans un abattoir soutient cette proposition, il explique que les jeunes employés ont reçu dans leur formation initiale des cours de protection de l'animal ; il pourrait donc être nécessaire de former les opérateurs des abattoirs à la protection animale. Il souligne que **le manque d'effectifs et donc de temps empêche les employés de mettre en œuvre les techniques de protection de l'animal.**

**Proposition n°18 : Etablir chaque année un plan de contrôle départemental avec l'ensemble des services de l'Etat et en présenter les résultats lors de la réunion du Conseil départemental de la santé et de la protection animales (CDSPA).**

Aucun commentaire.

**Proposition n°19 : Harmoniser sur la base d'instructions aux services, les suites données aux anomalies et aux infractions constatées lors des contrôles (sanctions administratives ou transmission de procès-verbaux).**

Aucun commentaire.

**Proposition n°20 : Demander aux DDSV d'être en liaison régulière avec les parquets afin de présenter les objectifs des contrôles au plan local et de sensibiliser les procureurs aux problèmes liés à la maltraitance animale.**

Les contributeurs sont pour l'adoption de cette proposition, **ils constatent que les peines sont trop légères**, que les tribunaux ne semblent pas sensibles à la protection animale et que les directions vétérinaires ne sont pas assez compétentes face aux maltraitances.

**Proposition n°21: Anticiper les cas de maltraitance issues de difficultés économiques ou sociales dans une exploitation à l'aide de la procédure « Agridiff »**

Aucun commentaire

**Proposition n°22 : Définir un plan d'action de prise en charge des animaux retirés par décision judiciaire et les soumettre au Comité départemental de santé et de la protection animales (CDSPA).**

Aucun commentaire

**Proposition n°23 : Procéder à l'élaboration de guides concernant le bien-être et la protection animale (notamment sur les thèmes abordés: élevage, transport, utilisation des animaux dans les spectacles, abattage).**

Des professionnels expliquent s'être engagés dans des chartes qualités, ils sont pour cette proposition.

Ils précisent qu'il serait plus opportun de **mettre en place des actions liées au volontariat et non des obligations entraînant des contraintes techniques et/ou financières.**

D'autres contributeurs ajoutent que **ces guides doivent s'appuyer sur des données scientifiques et objectives.**

**Proposition n°24 : Apposer un label « Animal et Société » sur les guides de bonnes pratiques professionnelles établis en concertation par l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la protection animale.**

Les internautes sont favorables à cette proposition.

Ils précisent que de nombreux guides existent déjà ou sont en cours d'élaboration, ils soulignent également la **nécessité d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs sociaux pour renforcer la qualité et la visibilité de ces initiatives.**

**Ils proposent une charte dont le respect donnerait le droit à une labellisation «Animal et Société ».**

Certains contributeurs **demandent un site Internet dédié aux conseils en matière de santé et de bien-être des animaux, l'objectif étant que les informations soient accessibles au plus grand nombre.**

**Proposition n°25 : Elaborer un plan de communication à destination du grand public**

Les contributeurs soutiennent cette proposition.

Ils ajoutent que **le public n'est pas assez informé** et sensibilisé au bien être de l'animal, la méconnaissance entraînant souvent l'incompétence des propriétaires.

**Proposition n°26 : Mieux intégrer la notion de bien-être animal dans les programmes de formation initiale et continue des professionnels en contact avec des animaux**

Les contributeurs sont pour la mise en œuvre de cette proposition.

Ils sont nombreux à ajouter que **la formation continue permet quant à elle de diffuser les connaissances auprès d'acteurs qui n'ont pas bénéficié d'une telle formation initiale** et de permettre à tous de tenir compte de l'avancée des connaissances et des évolutions des modes d'élevage.

Ils soutiennent cette initiative en cours et préconisent qu'un effort tout particulier soit fait dans le domaine de la formation initiale des futurs éleveurs ou acteurs amenés à travailler avec des animaux.

Ils souhaitent également que le personnel de contact ait **plus de connaissances en matière de faune sauvage.**

**Proposition n°27 : Améliorer la formation initiale et continue des agents de l'Etat en charge des contrôles.**

Les internautes sont favorables à cette proposition et précisent que les référentiels de formations doivent être élaborer par différents acteurs (enseignant, associations, professionnels).

**Proposition n°28 : Mettre en place un programme de formation spécifique pour les sacrificateurs rituels.**

Les contributeurs sont favorables à cette proposition. Certains rappellent qu'une association de consommateurs musulmans a déjà mis en place des formations ouvertes à toute personne susceptible de pratiquer l'abattage rituel.

Les internautes souhaitent que les animaux puissent « mourir sans souffrir » et voient en cette proposition une amélioration de la condition de mise à mort de l'animal.

**Proposition n°29 : Evaluer les adaptations réglementaires et les contraintes techniques pour permettre, dans des cas clairement définis, une mise à mort à la ferme par les éleveurs**

Les commentaires sont favorables et soulignent que l'évaluation des contraintes techniques et à la recherche de solutions.

Ils mettent en avant le fait que cette question se pose de façon très différente d'une filière à l'autre et suppose des réflexions préalables d'ordre éthique, économique et réglementaire qui relèvent de la responsabilité des autorités politiques et administratives et des acteurs économiques.

**Proposition n°30 : Evaluer la constitution d'un dispositif de mutualisation pour les pertes d'élevage consécutives à une mise à mort ou à une euthanasie.**

Les internautes sont favorables à cette proposition.

Ils soulignent qu'il faudrait également dédommager **les propriétaires ayant des animaux mangés par des loups pour éviter l'acharnement contre les prédateurs sauvages.**

**Proposition n°31 : Lancer un programme de recherche destiné à définir de nouveaux critères concernant la durée et le chargement, fondés sur des objectifs de résultats.**

Les scientifiques (seuls contributeurs) soutiennent pleinement cette proposition.

Il leur semble en effet primordial de prendre en compte des critères rendant directement compte de l'état des animaux (état d'alimentation, de déshydratation) ou des effets de la chaleur excessive sur les animaux.

Ils mettent en avant le fait que **ces éléments doivent être définis avec précision et les méthodes d'appréciations doivent être validées (fiabilité, exactitude).**

Enfin, ils demandent que des clefs d'interprétation soient également fournies.

**Proposition n°32 : Mieux définir les critères de transportabilité des animaux**

Les scientifiques qui se sont exprimés souhaitent participer à l'élaboration de ces critères.

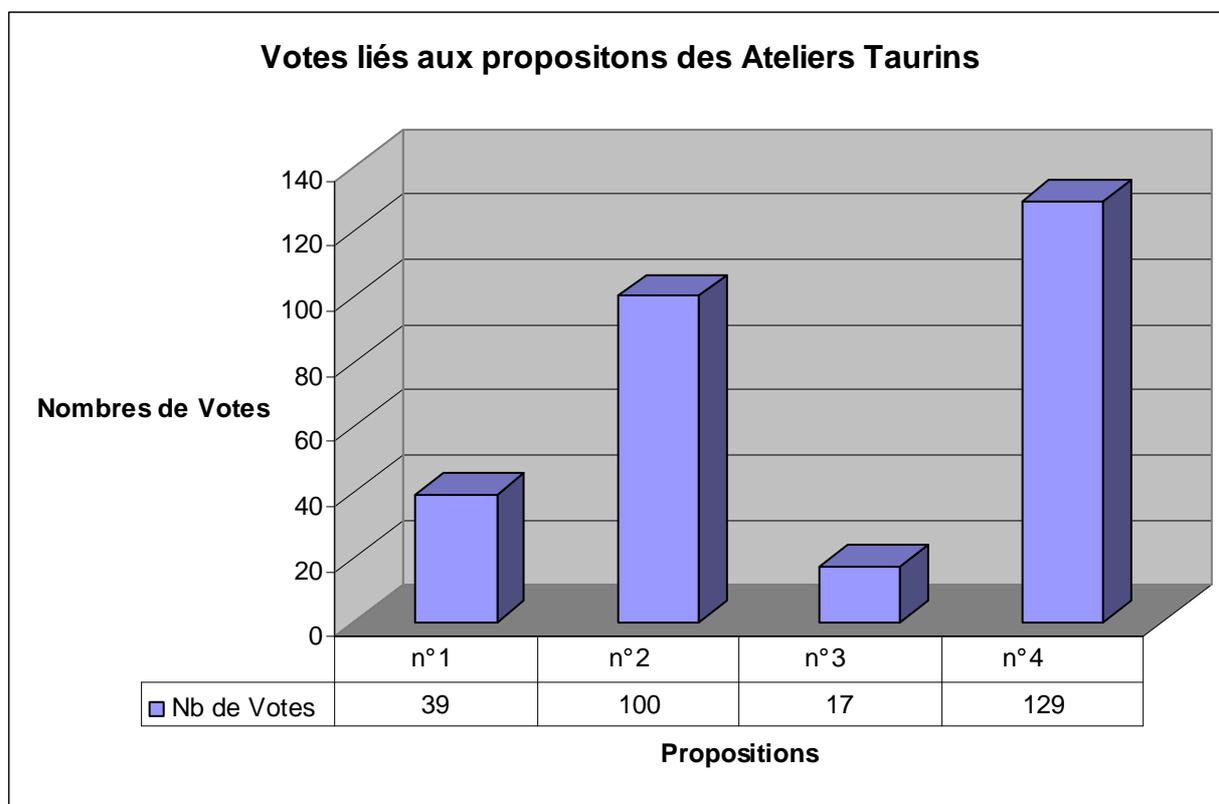
Les autres contributeurs soutiennent également cette proposition.

**Proposition n°33 : Evaluer l'impact sur le bien-être animal du maillage des abattoirs et des distances parcourues à partir des lieux de production.**

Les scientifiques (seuls contributeurs sur cette proposition) proposent si ces études ont lieu y participer.

## Atelier intergroupes : Corrida et jeux taurins

### 1. Histogramme des votes liés aux propositions issues de l'atelier intergroupes « Corrida et jeux taurins »



### 2. Participation et nature des contributions

Les propositions les plus soutenues sont les propositions 4 et 3 concernant la généralisation de l'utilisation du guide de bonnes pratiques auprès de tous les acteurs de la filière et la recherche de solutions alternatives à certaines pratiques liées à la corrida.

Cette thématique a suscité beaucoup de réactions. Les avis sont très partagés.

D'un côté, les amateurs de corridas défendent leur tradition et mettent en avant la bienveillance des éleveurs de taureaux ainsi que les règles déjà établies pour la protection animale lors des corridas.

Les opposants à la corrida s'opposent à toutes mesures liées aux corridas et revendiquent son interdiction totale.

Ce thème donne lieu à un débat entre les « pro-corridas », défendant la culture taurine et le sens des coutumes, et les « anti corridas » qui soulignent le caractère « *barbare* » de cette tradition.

### 3. Synthèse

#### **Proposition n°1: Rédiger un guide de bonnes pratiques d'élevage et de transport pour les animaux de manade ou de ganaderia**

Les positions liées à cette proposition sont partagées.

D'un côté les contributeurs « anti-corridas » souhaitent faire interdire les corridas. De l'autre côté, les éleveurs soulignent que les taureaux de corridas font partie des animaux élevés dans les meilleures conditions et ils revendiquent leur culture et « *l'amour des taureaux* ».

Certains contributeurs préconisent la présence **de vétérinaires destinés à contrôler les bonnes conditions de transports.**

#### **Proposition n°2 : Généraliser l'usage de ce guide de bonnes pratiques auprès de tous les acteurs de la filière.**

Les internautes sont partagés.

Certains soutiennent cette initiative et citent l'association UVTF (Union des Vétérinaires taurins de France) préconisant que toutes les villes y adhèrent.

D'autres précisent que les taureaux soient bien traités.

Certains contributeurs soulignent que des règlements existent déjà et qu'il est possible de les améliorer.

#### **Proposition n°3 : Editer un guide d'inspection pour les vétérinaires officiant dans les arènes de 1ère catégorie a minima.**

Les avis sont partagés.

La moitié des commentaires est favorable à la mise en place de cette proposition tandis que les amateurs de corridas sont contre estimant qu'il ne faut pas changer les règles établies.

**Les contributeurs craignent la multiplication des textes.**

#### **Proposition n°4: Rechercher des solutions alternatives à certaines pratiques (marques d'identification et afeitado)**

Les avis sont partagés.

La plupart des contributeurs (« pro » ou « anti corridas ») sont contre la pratique de l'afeitado et demandent des sanctions.

D'autres contributeurs ne veulent pas toucher aux règles établies pour les corridas.

Ils proposent d'instaurer un code, de trouver des solutions substitutives aussi efficaces que les marquages au fer rouge.

Les commentaires préconisent d'effectuer l'escoussure et le marquage au fer rouge sous sédatif avec un vétérinaire.

# Conclusion

Les propositions faites par les différents groupes des rencontres « Animal et Société » sont majoritairement soutenues par les Internaute.

La plupart des contributeurs ajoutent des propositions complémentaires.

Les propositions n° 4 et 5 du groupe 2 suscitent des inquiétudes pour les particuliers amateurs. Ceux-ci voient en ces propositions, la création d'un monopole des grandes structures de production et de commercialisation.

Le thème des animaux utilisés dans les spectacles a provoqué de nombreuses réactions. Les contributeurs sont tous contre l'exploitation des animaux pour des spectacles et dénoncent leurs conditions de vie. Un grand nombre d'internautes trouvent inacceptable que des espèces sauvages soient autorisées dans les cirques.

Le thème des corridas et des jeux taurins est le sujet sur lequel les internautes ont les avis les plus divergents. D'un côté, les amateurs de corridas défendent leur tradition et sont contre toute modification des règles actuellement en vigueur. De l'autre, les opposants à la corrida dénoncent un spectacle qui ne devrait plus être autorisé. Ils mettent en avant l'évolution de notre société sur la notion du bien être animal et dénoncent ce type de spectacle contraire à l'évolution des mentalités.

Le site a recueilli 8 843 votes et 967 commentaires. La proposition qui a récolté le plus de vote est « *Promouvoir une politique urbaine prenant en compte la présence de l'animal dans tous ses aspects.* ». Pour autant, ce n'est pas la proposition qui a reçu le plus de commentaires.

Cependant elle est suivie de très près par les propositions suivantes :

- n° 6 groupe 3 « *Finaliser et publier rapidement le projet d'arrêté soumettant à autorisation l'utilisation d'animaux vivants d'espèces non domestiques au cours de spectacles itinérants et fixant les règles de fonctionnement et les caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent cette activité.* »
- n° 5 groupe 2 « *Limiter la commercialisation des animaux de compagnie aux circuits garantissant à tous les niveaux la traçabilité des animaux et la qualité des modes et méthodes de production.* »

Les 2 propositions ci-dessus sont les propositions les plus commentées.

## Les contributeurs

Les contributeurs sont majoritairement des membres des associations ou de réseaux « protection animale » et « protection de l'environnement » :

Il est à noter que de nombreux messages sont identiques, les associations semblent avoir mobilisé leurs adhérents lors de cette consultation.

Les associations ont réagi majoritairement aux propositions liées aux thèmes de :

- L'élevage des animaux de compagnie,
- L'animal en ville,
- L'éducation, formation, information
- Les animaux utilisés dans les spectacles
- La recherche et l'expérimentation animale

En conséquent, force est de constater que la majorité de ces internautes ont contribué sur les thèmes « généralistes » ou dits « grand public » délaissant quelque peu les propositions comportant des données et termes plus techniques.

Le vocabulaire par les internautes fait peu référence à des éléments techniques ou scientifiques.

Les scientifiques qui se sont exprimés ont été également nombreux à avoir commenté les propositions. Leurs contributions ont porté sur des propositions liées à l'amélioration du bien être des animaux de rente.

Il est enfin à noter que les agriculteurs et les professionnels des spectacles utilisant des animaux (cirques) ne semblent pas avoir contribué lors de cette consultation et ne sont donc pas représentés dans le rapport qui en est fait.

Enfin, certains contributeurs mettent en avant le fait que les rencontres « Animal et Société » n'ont pas été assez relayées dans les médias « Presse et Télévision » et que de ce fait, de nombreux particuliers propriétaires d'animaux de compagnie n'ont pas pu réagir à ce sujet.